

7 SUR 7 RESTAURATION

Société à responsabilité limitée au capital de 10 000,00 euros
Siège social : 134/148, Boulevard Jean Allemane, 95 100 ARGENTEUIL
401 158 308 RCS PONTOISE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 SEPTEMBRE 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2024

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2024 s'élevant à 122 021,13 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	122 021,13 euros
Absorption des pertes antérieures	65 160,82 euros

Solde	56 860,31 euros

En totalité au compte « report à nouveau » qui s'élève ainsi à 56 860,31 euros.

L'Assemblée Générale constate qu'il résulte du bilan de l'exercice clos le 31 mars 2024 qu'elle vient d'approuver que les capitaux propres de la Société sont reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social, et qu'il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 septembre 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Gérance

